



absence pour enfant avec justificatif

Par **romynette0650006500**, le **30/05/2012** à **10:04**

bonjour je suis hotesse de caisse et je devais travailler le lundi de pentecote et le recuperer. j'ai du emmener ma fille chez la pediatre car elle a ete malade et j'ai un certificat medical pour ne pas perdre ma journée;comme j'ai le certificat medical est ce que je dois quand meme le recuperer?
j'attends votre reponse au plus vite car dans mon entreprise tout ce qui peuvent nous voler en heure et en jours il le font volentié
merci d'avance

Par **P.M.**, le **30/05/2012** à **10:42**

Bonjour,
Il faudrait que vous soyez sûre que c'est journée doit vous être payée, ce qui me paraît étonnant même avec un certificat médical, sauf disposition plus favorable à la Convention Collective applicable...

Par **janus2fr**, le **30/05/2012** à **13:48**

Bonjour,
Effectivement, il faut consulter la convention collective qui est peut-être plus généreuse, mais le code du travail, lui, vous donne bien une autorisation d'absence pour enfant malade de 3 jours par an, mais ces absences ne sont pas rémunérées.